

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2014

Réception par le Prefet : 20/01/2014

Publication : 24/01/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

CP 2014-1-6-2

Séance du vendredi 17 janvier 2014

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

LEVEE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-1-1 du Conseil Général du 5 décembre 2013 portant sur l'exécution anticipée du Budget départemental
- VU la délibération n° CP-2013-1-6-4 de la Commission Permanente du 18 janvier 2013 portant sur la levée de déchéance triennale et prolongation du délai de validité de subventions
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- De proroger le délai de validité des opérations figurant au tableau ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2014 :

N° OPERATION	LIBELLE	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT (€)	Taux d'aide %	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	MONTANT DEJA VERSE (€)	SOLDE DU DOSSIER (€)	Remarque
GSS00231	SCHNEPFERRIED 09 - Terrassement du front de neige	200 000,00	81,00	162 000,00	116 591,40	45 408,60	Déjà prorogées jusqu'au 31/12/13
TOTAL SCHNEPFERRIED						45 408,60	
PSS00099	GRAND BALLON 09 - Rachat des installations de ski alpin complément	113 843,00	90,00	102 458,00	47 181,00	55 277,00	
GSS00262	GRAND BALLON 10 - Etude AMO	23 500,00	90,00	21 150,00	8 751,00	12 399,00	
TOTAL GRAND-BALLON						67 676,00	
GSS00255	BALLON D'ALSACE 10 - Aménagement paysager parking Ballon Sapins	571 262,00	9,00	51 414,00	45 758,00	5 656,00	
GSS00258	BALLON D'ALSACE 10 - Bâtiment technique Langenberg	485 100,00	20,00	99 106,00	77 303,00	21 803,00	
TOTAL BALLON D'ALSACE						27 459,00	
TOTAL GENERAL A PROROGER						140 543,60	

- D'autoriser le paiement du solde des subventions aux syndicats mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, au Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon, et enfin au syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace, dans la limite des montants figurant au tableau ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2014.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH